

LISI

Société Anonyme au capital de 19.793.668 €
Siège Social : Tour Gamma "A" – 193 rue de Bercy - 75012 PARIS
R.C.S. PARIS 536.820.269

DESCRIPTIF DU

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2006

En application des dispositions des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'AMF, le présent descriptif du programme a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 10 mai 2006.

Le groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'automobile, l'aéronautique et le packaging.

Le titre LISI est coté au marché d'Eurolist compartiment B et appartient à l'indice CAC MID 100 sous le code ISIN : FR 0000050353

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (www.lisi-group.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-France.org).

Synthèse des principales caractéristiques du programme :

Programme de rachat :

Société concernée : LISI S.A.

Pourcentage de rachat maximum du capital : 7,22 % du capital social

Prix d'achat unitaire maximum : 75 €

Prix de vente unitaire maximum : 35 €

Part du capital et répartition en raison de l'objectif des titres détenus par la société au 13 avril 2006 :

La Société LISI S.A., émetteur, détient directement 275 442 actions au 13 avril 2006 représentant 2,78 % du capital de la société.

Ces actions sont affectées aux objectifs suivants :

- 174 110 actions au titre de programmes d'achats d'actions au profit de salariés et de mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées,
- 101 332 actions au titre de l'intervention sur le marché du titre de l'émetteur.

Objectifs par ordre de priorité :

Les objectifs du programme de rachat tels que prévus dans le texte de projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 10 mai 2006 sont les suivants, par ordre de priorité :

- l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par la Société LISI S.A. – caractéristiques des titres que LISI S.A. se propose d'acquérir

Au 10 mai 2006, la part maximale du capital dont le rachat est autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 10 % du capital de la Société, soit 989 683 actions. En conséquence, le coût maximal que LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 75 €, s'élèvera à 74 226 225 €. Compte tenu des actions auto-détenues à ce jour, la Société se réserve la possibilité d'utiliser la totalité de l'autorisation et d'acquérir les 714 241 titres soit 7,22 % du capital restant pour un coût maximal de 53 568 075 €.

La Société LISI S.A. s'engage à ne pas dépasser, à aucun moment, directement ou indirectement, la limite autorisée de détention de 10 % de son capital.

Les titres que la Société se propose d'acquérir sont les actions ordinaires de l'émetteur côtées au marché d'Eurolist compartiment B sous le code ISIN : FR 0000050353

Durée et calendrier du programme de rachat

Ces rachats d'actions ne pourront être réalisés, conformément à la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2006, que pendant une période maximale de 18 mois suivant la date de cette Assemblée, expirant, en tout état de cause le 10 novembre 2007.

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ANTERIEUR

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 24 mars 2005 au 13 avril 2006

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe ou indirecte : 2,78 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille : 275 442
Valeur comptable du portefeuille : 6 617 697 €
Valeur de marché* du portefeuille : 14 598 426 €

* Le cours retenu pour l'évaluation de la valeur de marché du portefeuille LISI est le cours à la date du 13 avril 2006, soit 53 € par action. Au 31 décembre 2005, 183 470 actions étaient affectées pour les plans d'achat d'actions réservés aux principaux cadres du groupe.

Tableau de déclaration synthétique :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	142 678	129 411	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	43,81 €	43,53 €						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants en €	6 251 194 €	5 633 370 €						

Les achats (pour 103 178 actions) et ventes (pour 90 401 actions) ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Pinatton Corporate. Le contrat d'animation signé le 2 juin 2004 est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF, ainsi qu'aux nouvelles recommandations de l'AMF du 22 mars 2005. Les achats (pour 39 500 actions) et ventes (pour 39 010 actions) ont été effectués dans le cadre du deuxième objectif du programme de rachat d'actions.